**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**
**Information réglementée**

Le 9 mai 2023

# AEDIFICA

Société anonyme
Société immobilière réglementée publique de droit belge
Siège : Rue Belliard 40 (bte 11), 1040 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles)
(la « **Société** »)

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE LIBERE, PUBLIE, DISTRIBUE OU DIVULGUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON, L'AUSTRALIE, LA NOUVELLE-ZELANDE, LA SUISSE, L'AFRIQUE DU SUD, LE ROYAUME-UNI OU TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OU CELA MENERA A UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES OU ENVERS TOUT CITOYEN, HABITANT OU RESIDENT DE CES PAYS.**

## Dividende optionnel pour l'exercice 2022

**Le conseil d'administration de la société immobilière réglementée publique Aedifica (ci-après également dénommée la « Société ») (Euronext : AED - ISIN BE0003851681) a décidé d'offrir aux actionnaires un dividende optionnel. Du 15 mai 2023 jusqu'au 25 mai 2023 (16h00 CEST), les actionnaires auront la possibilité de souscrire à une nouvelle action au prix d'émission de 67,31 € par nouvelle action.**

**Toutes les informations relatives au dividende optionnel sont incluses dans un Mémorandum d'Information disponible à partir d'aujourd'hui sur le site web de la Société.**

**L'assemblée générale ordinaire d'aujourd'hui a approuvé un dividende brut par action de 3,70 € (3,145 € net, après déduction du précompte mobilier de 15 %) pour l'exercice 2022, qui est représenté par :**

- **le coupon n° 30 (1,8145 € brut et 1,5423 € net, date ex-coupon : 27 juin 2022) ; et**
- **le coupon n° 31 (1,8855 € brut et 1,6027 € net, à détacher le 10 mai 2023 après la clôture des marchés, date ex-coupon : 11 mai 2023).**

**Dans le cadre du dividende optionnel, les actionnaires ont le droit d'apporter leurs droits au dividende net représentés par les coupons n° 30 ou les coupons n° 31 en échange de nouvelles actions.**

Pour la quatrième fois, le conseil d'administration d'Aedifica a décidé, dans le cadre du capital autorisé, d'offrir aux actionnaires un dividende optionnel. Dans ce cadre, les actionnaires ont la possibilité (i) d'apporter leur créance de dividende net au capital de la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles actions, (ii) de recevoir le dividende en espèces, ou (iii) d'opter pour une combinaison de ces deux options.

Les nouvelles actions Aedifica qui seront émises dans le cadre du dividende optionnel, avec les coupons n° 32 et suivants attachés, conféreront les mêmes droits que les actions existantes et participeront au résultat de la Société pour l'exercice 2023 en cours (c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2023).

Le dividende optionnel permet à Aedifica de renforcer ses capitaux propres et de réduire ainsi son taux d'endettement (limité légalement). Le dividende optionnel permet également de retenir des fonds au sein de la Société (correspondant au montant des droits au dividende apportés au capital de la Société), ce qui renforce à son tour la position de liquidité de la Société.

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE LIBERE, PUBLIE, DISTRIBUE OU DIVULGUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON, L'AUSTRALIE, LA NOUVELLE-ZELANDE, LA SUISSE, L'AFRIQUE DU SUD, LE ROYAUME-UNI OU TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OU CELA MENERA A UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES OU ENVERS TOUT CITOYEN, HABITANT OU RESIDENT DE CES PAYS.**



**Les actionnaires ont le choix entre :**

- **Le paiement du dividende en espèces :**

Un dividende brut total de 3,70 € par action sera distribué (3,145 € net, après déduction du précompte mobilier de 15 %[1]), réparti entre :

  - Coupon n° 30 : 1,8145 € brut et 1,5423 € net ;
  - Coupon n° 31 : 1,8855 € brut et 1,6027 € net.

- **L'apport du dividende en contrepartie de nouvelles actions ordinaires Aedifica :**

Les actionnaires peuvent souscrire à une nouvelle action Aedifica en apportant les droits au dividende net représentés par :

  - 44 coupons n° 30 (s'élevant au total à 67,86 €), attachés à autant d'actions existantes de même forme ; respectivement
  - 42 coupons n° 31 (s'élevant au total à 67,31 €), attachés à autant d'actions existantes de même forme.

Étant donné que le montant total des créances de dividende net représenté par 44 coupons n° 30 ne correspond pas exactement au prix d'émission de 67,31 € par nouvelle action, pour chaque nouvelle action souscrite, la différence entre ces deux montants, arrondi vers le bas à la deuxième décimale après la virgule, soit 0,55 €, sera payée en espèces. En d'autres termes, l'actionnaire qui souscrit au dividende optionnel recevra pour tout apport de droits au dividende net représenté par :

  - 44 coupons n° 30, attachés à autant d'actions existantes de même forme, une nouvelle action et 0,55 € ;
  - 42 coupons n° 31, attachés à autant d'actions existantes de même forme, une nouvelle action (sans composante en espèces).

Les actionnaires possédant une combinaison de coupons n° 30 et/ou de coupons n° 31 peuvent souscrire avec chaque type de coupon, étant entendu que ces différents types de coupons ne peuvent être combinés entre eux pour la souscription d'une même nouvelle action. La combinaison de coupons liés à des formes d'actions différentes (nominatives ou dématérialisées) pour souscrire à une même nouvelle action, même si ces coupons portent le même numéro, n'est pas non plus possible.

Le prix d'émission par nouvelle action a été déterminé sur la base de la moyenne du « prix moyen pondéré par les volumes » (le « VWAP » ou « Volume-Weighted Average Price ») de l'action Aedifica sur Euronext Brussels pendant les 5 jours de bourse qui précèdent la date de la décision du conseil d'administration concernant le dividende optionnel (c'est-à-dire le mardi 9 mai 2023), soit 75,24 € (arrondi à deux décimales).

Le prix d'émission de 67,31 € par action représente une décote d'environ 8,24 % par rapport au VWAP susmentionné diminué du dividende brut correspondant au coupon n° 31 (date ex-coupon : 11 mai 2023). Sur la base du cours de clôture de l'action Aedifica le 8 mai 2023, diminué du dividende brut correspondant au coupon n° 31 (date ex-coupon : 11 mai 2023), la décote s'élève à environ 8,13 %.

- **Une combinaison des options précédentes :**

Les actionnaires peuvent également opter pour une combinaison d'un apport en nature de droits au dividende en contrepartie de l'émission de nouvelles actions et d'un paiement du dividende en espèces.

[1] En ce qui concerne le traitement fiscal des dividendes de la Société, il convient de se référer au Mémorandum d'Information, qui fournit des informations supplémentaires à ce sujet.

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE LIBERE, PUBLIE, DISTRIBUE OU DIVULGUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON, L'AUSTRALIE, LA NOUVELLE-ZELANDE, LA SUISSE, L'AFRIQUE DU SUD, LE ROYAUME-UNI OU TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OU CELA MENERA A UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES OU ENVERS TOUT CITOYEN, HABITANT OU RESIDENT DE CES PAYS.**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE
## Information réglementée

Le 9 mai 2023

L'action Aedifica est cotée avec le coupon n° 31 jusqu'au mercredi 10 mai 2023 (inclus). A partir du jeudi 11 mai 2023 (date ex-coupon), l'action sera cotée sans le coupon n° 31.

Les actionnaires sont invités à faire leur choix dans le cadre du dividende optionnel à partir du 15 mai 2023 jusqu'au 25 mai 2023 (inclus) (16h00 CEST). Les titulaires d'actions nominatives peuvent contacter la Société à cette fin et sont priés de suivre les instructions qu'ils recevront de la Société. Les titulaires d'actions dématérialisées sont invités à suivre les instructions de l'institution financière auprès de laquelle ils détiennent leurs actions. Les actionnaires qui n'auront pas indiqué leur choix de la manière requise au plus tard le 25 mai 2023 (16h00 CEST) recevront leur dividende automatiquement et exclusivement en espèces.

Le Mémorandum d'Information relatif au dividende optionnel sera disponible à partir du mardi 9 mai 2023 et contient toutes les informations complémentaires relatives au dividende optionnel. Le Mémorandum d'Information est, sous réserve de certaines restrictions habituelles, disponible sur le site web d'Aedifica. Les actionnaires sont invités à lire attentivement le Mémorandum d'Information avant de prendre une décision.

A la date de mise en paiement du dividende, soit le mercredi 31 mai 2023, la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles actions seront constatées, de sorte que le paiement effectif du dividende pour l'ensemble des actionnaires aura lieu à compter de cette date. En tant que « paying agent », ABN AMRO livrera les nouvelles actions et/ou paiera la partie en espèces selon le choix fait par l'actionnaire. Les résultats du dividende optionnel seront publiés le vendredi 26 mai.

La Société adressera une demande à Euronext pour la cotation des nouvelles actions émises à la suite de l'augmentation de capital dans le cadre du dividende optionnel, en vue de l'admission à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Amsterdam des nouvelles actions, avec les coupons n° 32 et suivants attachés, dès que possible et en principe à partir de la date d'émission (mercredi 31 mai 2023).

Les services financiers dans le cadre du dividende optionnel sont fournis par ABN AMRO.

| Agenda pour les actionnaires | |
|---|---|
| 9 mai 2023 | Assemblée générale ordinaire |
| 9 mai 2023 | Publication du Mémorandum d'Information |
| 11 mai 2023 | Date ex-coupon du coupon n° 31 |
| 12 mai 2023 | Date d'enregistrement du coupon n° 31 |
| 15 mai 2023 jusqu'au 25 mai 2023 (16h00 CEST) | Période d'option pour les actionnaires |
| 26 mai 2023 | Publication des résultats du dividende optionnel |
| 31 mai 2023 | Réalisation de l'augmentation de capital, émission des nouvelles actions et paiement de tout(e) (composante du) dividende en espèces |
| 31 mai 2023, à partir de l'ouverture des marchés | Date prévue pour la négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam |

**Avertissement**

*Ce communiqué ne constitue pas une recommandation à l'égard d'une quelconque offre. Les personnes qui envisagent d'investir dans des instruments financiers sont invitées à consulter une personne compétente, spécialisée dans les avis relatifs à de tels investissements. Le présent communiqué de presse et les autres informations mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre ou une sollicitation de souscription ou d'achat d'actions d'Aedifica aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou au Japon, ni une offre ou une sollicitation de souscription ou d'achat d'actions d'Aedifica dans tout état ou juridiction dans lequel une telle offre n'est pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée en vertu des lois de cette juridiction ou pourrait constituer une violation ou une infraction à toute loi ou réglementation applicable, ni envers tout citoyen, habitant ou résident de cet état ou cette juridiction. Il ne constitue pas non plus une offre ou une sollicitation à l'égard d'une personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions d'Aedifica n'ont pas été, ne sont pas et ne seront pas enregistrées en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé périodiquement, ou en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout état des États-Unis, et les actions d'Aedifica ne peuvent être offertes, vendues, revendues ou livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des « US persons » (tels que définis dans le règlement S du US Securities Act de 1933) sans enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement. La Société n'a pas été et ne sera pas enregistrée en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (US Investment Company Act de 1940), telle qu'amendée périodiquement, et les investisseurs dans les titres ou les droits mentionnés dans le présent Mémorandum d'Information ne pourront pas se prévaloir des avantages de la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (US Investment Company Act de 1940). Aedifica n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni ou au Japon, ou à tout résident, titulaire d'une résidence ou citoyen de ces pays. Ni ce communiqué, ni aucune copie de celui-ci, ne peut être pris ou envoyé aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, au Japon ou ailleurs en dehors de la Belgique, ni être distribué directement ou indirectement dans ces pays. La diffusion de ces informations peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne obtenant ces informations doit s'informer de ces restrictions et les respecter.*

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE LIBERE, PUBLIE, DISTRIBUE OU DIVULGUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON, L'AUSTRALIE, LA NOUVELLE-ZELANDE, LA SUISSE, L'AFRIQUE DU SUD, LE ROYAUME-UNI OU TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OU CELA MENERA A UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES OU ENVERS TOUT CITOYEN, HABITANT OU RESIDENT DE CES PAYS.**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE
## Information réglementée

Le 9 mai 2023

**A propos d'Aedifica**

**Aedifica est une société immobilière réglementée publique de droit belge spécialisée en immobilier de santé européen et plus particulièrement dans l'immobilier destiné aux soins aux personnes âgées. Aedifica a développé un portefeuille de plus de 620 sites en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Finlande, en Suède, en Irlande et en Espagne, d'une valeur de plus de 5,7 milliards €.**

**Aedifica est cotée sur Euronext Brussels (2006) et Euronext Amsterdam (2019) et est identifiée par les codes suivants : AED ; AED:BB (Bloomberg) ; AOO.BR (Reuters).**

**Depuis 2020, Aedifica fait partie du BEL 20, le principal indice boursier d'Euronext Brussels. En outre, depuis 2023, Aedifica fait partie du BEL ESG, l'indice qui suit les entreprises les plus performantes sur les critères ESG. Aedifica fait partie des indices EPRA, Stoxx Europe 600 et GPR. Sa capitalisation boursière était d'environ 3 milliards € au 8 mai 2023.**

***Pour toute information complémentaire***

**Ingrid Daerden**
*Chief Financial Officer*

T +32 494 573 115
ingrid.daerden@aedifica.eu

**Bob Boeckx**
*Corporate Communications Manager*

T +32 496 279 979
bob.boeckx@aedifica.eu

**www.aedifica.eu**